

Protokoll der VI. Schweizerischen Armenpfleger-Konferenz [Fortsetzung]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Armenpfleger : Monatsschrift für Armenpflege und Jugendfürsorge enthaltend die Entscheide aus dem Gebiete des Fürsorge- und Sozialversicherungswesens**

Band (Jahr): **9 (1911-1912)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-837677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Der Armenpfleger.

Monatschrift für Armenpflege und Jugendfürsorge.

Offizielles Organ der Schweizerischen Armenpfleger-Konferenz.

Beilage zum „Schweizerischen Zentralblatt für Staats- und Gemeinde-Verwaltung“,
redigiert von Dr. A. Boshardt und Paul Keller.

Redaktion:
Pfarrer A. Wild
in Mönchaltorf.



Verlag und Expedition:
Art. Institut Orell Güssli,
Zürich.

„Der Armenpfleger“ erscheint in der Regel monatlich.
Jährlicher Abonnementspreis für direkte Abonnenten 3 Franken.

Postabonnenten Fr. 3. 10.

Insertionspreis pro Nonpareille-Beile 10 Cts.; für das Ausland 10 Pfg.

9. Jahrgang.

1. Dezember 1911.

Nr. 3.

Der Nachdruck unserer Originalartikel ist nur unter Quellenangabe gestattet.

Protokoll

der

VI. Schweizerischen Armenpfleger-Konferenz

Montag, den 30. Oktober 1911, nachmittags 1 Uhr

im Gemeinderatsaal, Place Palud, in Lausanne.

(Fortsetzung.)

Nachtrag zur Präsenzliste: Marty, Pfarrer, Hülfsverein Töb (Zürich). Damit steigt die Zahl der Vertreter auf 51.

2. Monsieur le pasteur *Savary*, Président du Bureau central d'assistance, Lausanne:

C'est un passionné des questions d'assistance, M. Welte-Heer, membre de votre commission permanente, qui a organisé cette séance. Il aurait dû la présider, mais il a tenu à ce que ce soit un Vaudois qui vous souhaite la bienvenue. En l'absence de M. le Conseiller d'Etat Thélin, retenu à Berne par une commission importante où sa présence était indispensable, c'est le Président du Bureau central d'assistance de Lausanne qui a l'honneur et le plaisir de vous adresser quelques mots. Nous vous remercions de tout coeur d'avoir choisi notre ville pour y tenir votre importante réunion. Nous sommes heureux que le soleil ait dissipé aujourd'hui les brumes de l'automne pour vous permettre de voir notre contrée sous un jour qui ne soit pas trop sombre. Mais vous n'êtes pas venus ici pour admirer la nature, vous voulez avant tout vous livrer au travail. Vous voulez poursuivre l'étude de ces problèmes délicats que posent devant la raison, la conscience et le coeur les misères dont souffrent notre société.

Permettez-moi de vous placer d'emblée en plein dans votre sujet, en vous présentant un bref aperçu de ce qui se fait dans notre canton pour le soulagement des déshérités.

L'assistance incombe en premier lieu aux <i>communes d'origine</i> .	Fr.
Les communes vaudoises ont dépensé en 1909 pour leurs ressortissants pauvres	1,431,100
— Nous possédons en outre depuis 1850, une institution cantonale en faveur des <i>malades incurables et des vieillards infirmes</i> , qui restent dans leur famille ou sont placés en pension. L'année dernière cette institution a soutenu 1861 vieillards par une somme de	289,500
Une partie de cette somme est remboursée par les communes; une collecte faite, de maison en maison, par les pasteurs accompagnés de délégués des municipalités, produit chaque année environ 50,000 fr.	
— En 1889 a été fondée l'institution cantonale en faveur de l' <i>enfance abandonnée</i> . Elle s'occupe actuellement de 1493 orphelins ou enfants moralement abandonnés et a dépensé pour eux 188,000 francs. Les communes ont remboursé 45,000 fr.; on a prélevé 20,000 fr. sur la port du Canton à la dîme de l'alcool; il y a eu des dons, des legs, plus des intérêts du rentier; il est resté à la charge de l'Etat	98,000
— Pour permettre aux travailleurs de s'assurer une vieillesse à l'abri du besoin, l'Etat a institué en 1900 les <i>retraites populaires</i> . Il a versé en 1910 comme primes d'encouragement	58,000
— L' <i>Hôpital cantonal</i> a soigné gratuitement environ 6000 personnes dont 1045 <i>confédérés</i> , sont plus du 18 %, ce qui a coûté	372,000
— Les Infirmes de district ont dépensé dans le même but	112,000
Il faut ajouter: le sanatorium populaire de Leysin (25,000 francs), l'asile pour idiots d'Ettoy (47,000 fr.), l'asile pour épileptiques de Lavigny (10,000 fr.), les asiles pour buveurs d'Etagnères et de Béthesda (20,000 fr.), les colonies d'Orbe et de Rolle (22,000 fr.)	124,000
	2,484,500

Soit environ deux millions et demi. — En outre, il faut évaluer à peu près à un million la somme consacrée par les particuliers aux divers établissements charitables du canton, dus à l'initiative privée: Asiles de vieillards, Orphelinats, crèches, etc. etc.

Si nous citons ces chiffres ce n'est certes pas pour nous en orgueillir. Nous savons que bien des détresses connues ou cachées subsistent. Nous nous demandons aussi si tout cet argent est judicieusement employé. Ne sert-il pas souvent à entretenir le misère au lieu de la guérir? Vous nous aiderez, Messieurs, à répondre à ces questions. Notre voeu ardent est que, vos études intelligentes et vos efforts persévérants contribuent toujours plus efficacement à l'amélioration du sort des malheureux. C'est dans ce ferme espoir que je déclare ouverte la VIe conférence annuelle des fonctionnaires de l'assistance publique et privée.

3. Bestätigung und Ergänzung der ständigen Kommission. Präsident Dr. Schmid: Die beiden verdienten Mitglieder, die Herren Edmond Boissier, Genf, und Stadtrat Nägeli, Zürich, haben wegen Arbeitsüberhäufung ihren Rücktritt genommen, und die Kommission hat ihn unter wärmster Anerkennung der geleisteten vorzüglichen Dienste genehmigt.

Für Herrn Boissier ist eine Ersatzwahl nicht nötig, da er sich der Kommission in dringenden Fällen wieder zur Verfügung stellt, dagegen für Herrn Nägeli. Die ständige Kommission fand, es könne der heutigen Versammlung nicht wohl zugemutet werden, einen ihr total fremden Herrn zu wählen, und sie sucht daher die Vollmacht nach, sich selbst um eine passende Persönlichkeit zu ergänzen, da sie auch zwischen zwei Konferenzen das Recht der Nootation hat. — Die Vollmacht wird erteilt und die ganze bisherige Kommission wieder bestätigt.

4. Rechnungsablage des Quästors. Pfarrer Wild: Die Rechnung erstreckt sich auf den Zeitraum vom 1. Juni 1910 bis 30. Oktober 1911 und erzeigt an Einnahmen: Fr. 1989. 80 (worunter Beiträge von 18 Regierungen: 1330 Fr.); an Ausgaben: Fr. 474. 05. Es bleibt ein Saldo von Fr. 1575. 75. — 6 Kantone haben jährliche Beiträge zugesichert, 13 einmalige. Appenzell J.-Rh., Freiburg, Neuenburg, Nidwalden, Obwalden und Uri haben bis jetzt noch keine Subvention geleistet. — Die Rechnung wird an die Herren Direktionssekretäre Dr. Nägeli, Zürich, und Meyer, Aarau, zu sofortiger Prüfung gewiesen.

5. Vorlage der ständigen Kommission betreffend Konferenz-Statuten. Präsident Dr. Schmid: Die Statuten lagen bereits letztes Jahr der Konferenz in Bern vor, und es wurde damals beschlossen, Abänderungsvorschläge seien der Kommission schriftlich einzureichen. Solcher gingen aber nur wenige ein; sie wurden indessen berücksichtigt, und daraus ist nun die Vorlage entstanden, die gedruckt in Ihren Händen sich befindet. Sie schließt sich an die Statuten des Städteverbandes an. In der Sitzung der ständigen Kommission vom 6. Februar 1911 wurde sie einstimmig angenommen. Es wird nun beantragt, wenn die Statuten nicht in globo angenommen werden können, sie an die Kommission zurückzuweisen und ihr wieder durch schriftliche Eingaben Änderungen vorzuschlagen, worauf sie dann in der nächsten Konferenz aufs neue vorgelegt würden. Ueber die einzelnen Artikel soll nicht debattiert werden. — Ohne Widerspruch werden die Statuten angenommen; der französische Text soll noch korrigiert werden.

6. Vortrag von Herrn John Jaques, Genf, über:

Les Abus de la Mendicité.

Introduction. — Depuis le jour où l'on essaya de venir en aide aux indigents, les esprits réfléchis observèrent que les efforts tentés étaient loin de répondre à la multiplicité des besoins, et, d'autre part, qu'ils créaient de nouveaux besoins que l'on ne peut satisfaire. Il fallut se convaincre qu'à côté du *vrai pauvre*, il y en a un autre qu'on peut appeler le *faux pauvre*, connaissant toutes les rubriques, habile à exploiter les sentiments altruistes de l'homme et surtout de la femme de coeur, à se constituer ainsi des rentes aux dépens des personnes sensibles, qui aiment à se dire et à répéter aux autres: „Mieux vaut se tromper dix fois que se reprocher d'avoir trompé un jour l'attente angoissée d'un pauvre digne d'intérêt.“

Il est possible que tout ce que l'on fera ne change rien à un état de choses maintenu par l'humeur de certaines gens, bonté naturelle ou charité chrétienne, et cependant nous croyons qu'il vaut la peine de s'atteler à la besogne,

quelque ingrat que soit ce travail, ne fût ce que pour poser à nouveau les principes, et pour rappeler à ceux qui sont sur le point de l'oublier cette vérité, exhumée d'un vieux rapport genevois, „que la sensibilité n'est une qualité qu'à la condition d'être contrôlée par la raison.“

Il y a déjà 45 ans que plusieurs hommes, sensibles aux souffrances des indigents, nous pouvons l'attester, mais conduits par une raison saine, s'unirent pour lutter à Genève contre les faux pauvres et pour les démasquer. Non point qu'il voulussent en rester au côté négatif de l'oeuvre d'épuration, mais dans le sage dessein d'organiser mieux le travail d'assistance, de faire ainsi plus grande la part des vrais indigents, de ceux qui le sont devenus par la force des circonstances.

Ces vrais pauvres, ils ne les voyaient guère que dans ceux qu'on qualifie de „honteux“, qui préfèrent mourir plutôt que de s'adresser à la charité d'autrui, et qu'il faut découvrir en y mettant les soins et la patience nécessaires. Ils disaient, nous en avons le témoignage imprimé: — „La charité ne va pas au vrai pauvre, car il n'y en a qu'un, le pauvre honteux.“

Evidente exagération, dont on dut revenir assez tôt!

Les hommes de bien dont je parle, fondateurs du Bureau Central de Bienfaisance de Genève, proclamaient alors que les secours distribués à l'aveuglette sont une prime d'encouragement aux paresseux, qu'ils valent un titre d'assurance contre les risques de l'immoralité, et qu'en outre la facilité de les obtenir engendre des besoins que la charité privée ne peut plus satisfaire.

Ces facilités extrêmes, ils les voyaient non seulement dans la bonté de particuliers philanthropes, mais encore dans la multiplicité des oeuvres agissant indépendamment les unes des autres. A cette époque déjà ils proposèrent une concentration, peut-être une sorte de fédération d'oeuvres recevant l'impulsion d'une direction commune, et, en attendant une réalisation à longue échéance, ils y travaillèrent en appliquant d'excellents principes et en étendant leur activité sur les divers domaines de la bienfaisance.

Voici brièvement résumés ces principes réduits à trois principaux:

1^o Remplacer les particuliers dans les secours à donner aux mendiants ambulants, et faciliter le retour dans leur pays de ceux qui n'appartiennent pas au canton;

2^o aider efficacement et par tous les moyens les familles que la nécessité contraindrait à mendier;

3^o renseigner les particuliers et les éclairer sur la fausse indigence¹⁾.

Idées et principes justes, dont la remise en mémoire est toujours de saison.

Les Abus. — Je n'ai pas l'intention de faire une longue énumération des cas d'assistance où l'abus est manifeste. Il me suffira d'en indiquer quelques-uns, et d'une façon générale.

Certaines familles semblent vouées à la mendicité, et, génération après génération, presque tous leurs membres la pratiquent fatalement, soit que l'éducation, ou leur milieu, l'ait rendu inévitable, soit que le fait même de la mendicité paresseuse les ait privés d'un métier, donc d'un gagne-pain suffisant et honnête.

A leur foyer, la misère est endémique, et comme on n'y a aucun revenu assuré, il y faut suppléer par les dons des personnes ou des institutions chari-

¹⁾ Rapport du Bureau central de Bienfaisance, 1867.

tables. Chacune des familles indigentes a son cercle de bienfaiteurs, particuliers et oeuvres, qu'elles sollicitent à tour de rôle et parfois en même temps, et dont elles reçoivent des subsides souvent appréciables. Faute de s'entendre, les bienfaiteurs perpétuent l'état de paupérisme de ces groupes familiaux, où l'assistance trop répétée a enervé, sinon tué, l'amour du travail.

Les abus sont fréquents aussi dans l'aide accordée aux enfants dont les parents ne remplissent pas leur devoir, trouvant commode d'abandonner aux soins d'autrui les petits qu'ils mirent au monde plutôt que de s'ingénier à les nourrir, inférieurs en ceci à nombre d'animaux que leur sûr instinct dirige mieux que l'intelligence ne le fait des hommes. Il est vrai qu'ils ne connurent jamais les alcools!

Si nous renversons les termes, nous rencontrons en revanche nombre de vieux parents que leurs enfants laissent sans secours, sous le fallacieux prétexte qu'ils ne gagnent pas assez pour entretenir leur propre famille, en réalité parce que l'égoïsme des jeunes l'emporte trop souvent sur le sentiment du devoir ou l'affection très atténuée pour le père et la mère.

Nous n'oublions pas d'ailleurs que cette attitude se justifie quelquefois par les événements antérieurs, l'indifférence des parents engendrant d'une façon toute naturelle l'indifférence ou la répulsion des enfants.

Abus encore ce qui se donne à des individus qui ont juré une haine mortelle à tout travail quel qu'il soit, l'apanage de l'homme, disent-ils, étant de vivre dans l'oisiveté. Nous en connaissons dans notre ville qui, d'un bout de l'année à l'autre, ne subsistent que de l'argent extorqué à la crédulité ou à la peur; ils ont mille tours dans leur sac, inventent les histoires les plus saugrenues, entassant mensonge sur mensonge, et comme les bonnes gens auxquels ils s'adressent n'ont ni l'envie ni le temps de faire eux-mêmes des enquêtes, qu'ils oublient assez régulièrement d'en demander aux bureaux d'assistance, les exploités ont beau jeu pour se faire un revenu assuré, sans autre peine que d'écrire deux ou trois lettres chaque semaine et de faire d'agréables promenades en quête des réponses.

La Suisse est sillonnée en outre de compagnons ouvriers (Handwerksbursche) en voyage de plaisir, dont quelques-uns se vantent d'avoir traversé notre pays sans bourse délier, défrayés partout, non pas richement, c'est vrai, mais suffisamment. Ils restent volontiers trois à quatre jours dans les villes, quelque fois la semaine y passe, non pour y chercher du travail — un engagement quelconque ne ferait qu'interrompre inutilement le cours de leurs pérégrinations —, mais pour visiter la contrée et s'instruire aux dépens des pays qu'ils visitent. Assistance publique, bureaux de bienfaisance, particuliers, renouvellent chaque jour leurs dons, aidant ainsi de tout leur pouvoir à la prolongation des voyages que l'on dit si favorables au développement des jeunes ouvriers (?).

Abus également dans le traitement dont jouissent chez nous bon nombre d'étrangers appelés sous les drapeaux, que leurs consuls essayent de faire voyager sans frais pour eux jusqu'à la frontière; abus les voyages payés à tant d'Italiens qui envoyèrent dans leur pays le fruit de leur épargne, et se font transporter ensuite gratuitement par nos autorités ou nos sociétés jusqu'au delà du tunnel du Simplon; abus souvent dans les rapatriements payés pour d'autres qui ont de l'argent dans leurs poches et qu'il faudrait pouvoir fouiller.

Prolongez les lignes, à droite, à gauche, cherchez bien, et vous trouverez nombre cas que je ne puis indiquer ici.

Deuxième partie.

Remèdes ou Palliatifs. — Signaler les défauts est, après tout, facile; ce qui l'est moins, c'est de trouver les remèdes, et des remèdes que l'on ait l'énergie d'administrer. Et encore, sommes-nous sûrs de leur efficacité? A vrai dire, je ne crois pas qu'à cette heure nous puissions indiquer des mesures qui mettent fin à tous les abus et nous permettent de crier victoire! Mais enfin nous en avons à proposer qui seraient palliatifs à tout le moins, et donc la mise en oeuvre nous aiderait à attendre patiemment un stade plus élevé et meilleur de l'évolution sociale.

Ce que j'ai à dire peut se partager entre deux chapitres, dont je consacrerai l'un aux institutions et sociétés, l'autre aux particuliers. Commençons par les premières.

1. *Sociétés et Institutions.* — Elles sont organisées pour recevoir chaque jour la visite d'un grand nombre de quémandeurs, dont plusieurs viennent pour la première fois. Or, il faut apprendre à connaître ceux-ci, à fond si c'est possible. Il importe énormément d'être renseigné sur leurs antécédents et sur leur état actuel, de ne rien négliger pour obtenir des enquêtes détaillées apportant les éléments variés d'une situation exacte. Cela seul permet de juger rapidement des secours à donner ou de l'abstention, de ce que l'on est en droit d'attendre des soutiens naturels, familles, protecteurs, autorités ou coreligionnaires.

Ce résultat ne peut être atteint qu'après des recherches minutieuses, un échange de lettres avec ceux que l'on suppose être intervenus déjà, ou que l'on juge devoir intervenir tôt ou tard: service d'information qui coûte cher, grève plus qu'on ne voudrait le budget des sociétés désireuses de faire un travail utile, et qu'on ne comprend pas comme il le faudrait.

Une des raisons que les indigents invoquent souvent, c'est la maladie qui arrêta le chef de famille dans son labeur, de la femme, des enfants, et rarement la complainte est accompagnée du certificat médical devant lequel on s'inclinerait.

Demandons-le à qui parle de maladie, non pas uniquement, je me hâte de le dire, pour avoir la preuve matérielle d'un fait sur lequel on peut conserver des doutes, mais surtout pour savoir, par le médecin lui-même, de quoi souffre le patient, ce qu'il faut lui conseiller, à qui l'adresser: dispensaire, institutions officielles, sanatoria, etc. Quand on voit de près les hommes, on se heurte à chaque pas aux préjugés, à l'ignorance en matière d'hygiène, de lois, d'institutions protectrices, et le rôle des fonctionnaires d'assistance comme agents d'informations est des plus appréciable.

Ils doivent intervenir souvent dans les questions d'apprentissages, qui ne sont pas toujours résolues pour le bien des familles et des jeunes gens. Aussi ne saurions conseiller assez haut de n'accorder des secours d'apprentissage qu'après avoir vu le contrat et s'être assuré de la signature.

* * *

Pour que les institutions de bienfaisance arrivent à leur maximum d'efficacité sociale, il faudrait qu'elles fussent en constante relations, qu'elles se communiquassent leurs renseignements et l'importance des secours accordés, en vue d'éviter les doubles emplois et les erreurs de jugement. C'est le seul

moyen de démasquer ceux qui tirent à toutes les sonnettes, sont suivant l'occurrence protestants zélés ou catholiques pratiquants, radicaux, conservateurs ou socialistes.

Il y a quelques semaines, nous accordions une somme rondelette à une dame de notre ville qui se rendait en Orient, dans une localité qu'elle connaît et où elle avait une place assurée. Cependant, elle ne se hâta point de partir, et un coup de téléphone de l'Hospice général nous apprit qu'au lieu d'être à Vienne ou au-delà, elle était encore à Genève, sollicitant les secours de l'Assistance publique. A son tour, celle-ci demandait notre coopération. — Mais, nous venons de lui verser une somme de . . . ! — Vraiment! Elle nous dit ne pas vous connaître, ne pas même savoir qu'il existe une institution du genre de la vôtre dans notre ville!

La sonnerie qui souvent nous énerve est pourtant fort utile et fait éviter bien des pas de clerc.

Est-il prématuré de demander que, dans nos localités importantes, on étudie les moyens d'arriver à une entente cordiale entre les oeuvres d'assistance, à des relations plus étroites, donc plus constantes, peut être à une direction générale comme doit la souhaiter une fédération dont les membres prétendent pourtant à une certaine autonomie, celle qui est compatible avec l'association?

Notre pays a déjà vu la réalisation de ce voeu. La ville de St-Gall a réussi dernièrement à fédérer 16 de ses institutions de bienfaisance et diaconies, et se félicite de ce que nous osons appeler *un pas en avant*. Lausanne même, où nous sommes réunis, a plusieurs choses intéressantes à nous raconter sur ce sujet et nous espérons que d'autres suivront leur exemple, pour le plus grand bien de la cause que nous représentons.

Mais une fédération des oeuvres privées d'assistance ne suffit point encore, et nous viserons à leur coopération au travail de l'assistance publique. La bonne entente ne peut être que profitable aux unes et à l'autre, les premières apportant peut-être à la solution des problèmes un sens humanitaire plus éveillé, la seconde l'autorité et les moyens d'action auxquels les particuliers ne sauraient prétendre.

De cette coopération féconde pourrait certainement sortir une application plus stricte des lois de répression, dont trop souvent la menace est brandie comme le bâton de croquemitaine sans être suivie d'exécution. En sorte qu'on pourrait croire ces lois tombées en désuétude quand il s'agit d'arrêter un mendiant arrogant et dangereux ou de faire rentrer dans la ligne du devoir un chef de famille paresseux et ivrogne, coupable d'abandonner femme et enfants aux soins de la charité publique. Tant que les bureaux de bienfaisance seront seuls à demander plus de fermeté de la part de la police ou des juges, ils clameront dans le désert; leur voix ne sera entendue que du jour où les départements cantonaux et l'assistance privée auront signé une promesse d'entente permettant la réunion de toutes les forces pour atteindre au but commun.

2. Particuliers. — Passons maintenant aux particuliers.

Les remarques qui suivent ne visent d'aucune façon à diminuer l'action personnelle des individus en matière d'assistance, mais à donner à ceux-ci la possibilité de faire plus et surtout mieux. Quelles que soient les prétentions d'une oeuvre d'assistance, elle ne pourra jamais en effet remplacer l'activité d'un homme, d'une femme, animés de l'amour du prochain, familiers de la maison du pauvre, „pleurant avec ceux qui pleurent“, suivant avec sollicitude

la destinée des enfants que l'on aidera en temps et lieu, trop peut-être, — là est le danger — pour le développement normal des énergies, de l'esprit d'initiative et du sens des responsabilités.

Tous pourtant n'ont pas ces deux ou trois familles d'élection, et plus nombreux sont ceux qui reçoivent journallement les lettres ou les visites d'inconnus, dont il est facile de se débarrasser pour quelque temps en leur accordant sur l'heure l'objet de leur désir. Ils ont su prendre le langage qu'il convient de faire entendre dans chaque maison, faisant sonner ici les mots pieux qui donnent des hauts le coeur à ceux qui connaissent les personnages, là les phrases ardentes ou onctueuses d'une profession de foi politique ou confessionnelle, laquelle ne saurait laisser froid le philanthrope qu'il s'agit d'émouvoir.

On a dit que le faux pauvre est tout puissant devant une femme sensible, et c'est vrai trop souvent, car il apprend de bons maîtres les finesses du rôle qu'il veut jouer, et, s'en va, maître de lui et de ses effets, à la recherche des dupes qui ne peuvent croire à tant de canaillerie.

C'est ainsi que les âmes les plus compatissantes, les plus élevées, concourent au développement du paupérisme, inconsciemment, je le veux, avec les meilleures intentions du monde, d'autant plus sûrement.

A celles-ci surtout nous dirons: „Sachez attendre! Croyez que d'autres connaissent déjà ceux qui réussissent à vous toucher. Pourquoi ne transmettriez-vous pas aux autorités d'assistance, au Bureau de Bienfaisance de la ville ou du quartier, la supplique reçue ce matin? L'heure sonnera certainement où vous pourrez donner essor à vos sentiments altruistes, pour peu que le solliciteur soit digne d'intérêt.“

Au reste, il est probable que celui-ci est connu, et si, par hasard, il ne l'était pas, le Bureau de Bienfaisance avec les moyens dont il dispose, sera très vite renseigné sur la valeur personnelle, la situation vraie, les besoins actuels du quémendeur.

Une fois au courant, il ne se bornera pas à transmettre à son correspondant les renseignements obtenus; il poursuivra l'affaire pour son compte, un jour ou l'autre s'entendra avec les autorités, commune d'origine ou de domicile, avec les institutions de bienfaisance ou les familles si c'est nécessaire, avec les Dispensaires s'il s'agit d'un malade, en un mot avec les soutiens naturels que les particuliers connaissent moins bien que des bureaux organisés ad hoc.

Il serait donc à souhaiter qu'on généralisât l'usage des cartes données à la porte au solliciteur par la personne sollicitée, pour introduire le premier au Bureau de Bienfaisance. Celui de Genève, depuis sa fondation, en met à la disposition de ses sociétaires, sans que tous en fassent usage, il s'en faut de beaucoup.

Voici comment fonctionne l'institution.

A l'origine, les sociétaires clouaient à leur porte une petite plaque portant ces mots: „Ici on donne des cartes du Bureau de Bienfaisance.“ A tout quémendeur donc on donnait une carte, simple introduction — répétons-le, — sans valeur pour le secours, à moins que le donateur n'eût inscrit un chiffre dont il était débité. Aujourd'hui la petite plaque est généralement délaissée, mais l'usage de la carte s'est maintenu. Le porteur se présente au Bureau, où l'on étudie ses circonstances, où on lui donne, s'il le faut, de quoi satisfaire les

premiers besoins, d'où partiront les demandes d'enquête, de renseignements et de secours.

La carte peut être donnée par une servante comme par la maîtresse de maison, avec l'assurance que les intentions de celle-ci ne seront pas méconnues, et certes ce n'est pas un mince avantage.

Ce système plus généralement adopté permettrait d'arriver enfin à des résultats précis avec les hommes isolés, rôdeurs, chômeurs d'été et d'hiver, qui devraient être placés dans des Maisons pour les sans-travail, mais ne se résoudront à y aller que le jour où ils seront persuadés de l'inutilité de leurs démarches auprès des „bonnes gens“. Aussi longtemps, en effet, qu'il leur reste l'espoir d'obtenir ici de quoi manger, là les quelques sous que demande l'Asile de nuit, pourquoi s'astreindraient-ils à un labeur qui leur répugne?

Parmi ceux qui les secourent, un trop grand nombre encore les approuvent de tenir avant tout à leur indépendance, oublieux de la parole biblique à laquelle il faut revenir: „Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas non plus manger!“

Rappeler cette vérité, c'est peut-être s'exposer à passer pour un homme dût, qui ne comprend rien aux aspirations des pauvres diables à une liberté qu'ils connaîtront seulement pour en voir les manifestations dans les familles opulentes. Mais nous sommes ici pour rappeler les principes salutaires, les obligations sociales de tous, et non pas pour dire des choses agréables, pour esquiver des tableaux attendrissants.

Nous exprimerons par conséquent le désir que partout où l'on s'occupe d'assistance, on s'efforce de mettre en lumière ce principe d'économie sociale que le paresseux nuit à la communauté de deux manières en particulier:

1° En ne produisant pas;

2° En favorisant le parasitisme, c'est-à-dire la vie aux dépens des forces d'autrui.

J'en ai dit assez pour oser formuler maintenant les vœux qui serviront de conclusion à mon rapport:

1° Généralisons le système des cartes, favorable à l'assistance systématique, et qui permet, bien compris, de faire tarir plusieurs sources de mendicité.

2° Avant d'accorder un secours, entourons-nous de renseignements, en sorte que, possédant tous les éléments qui permettent de reconstituer la situation du solliciteur, nous puissions aider d'une manière efficace.

Travaillons de toutes nos forces à la fédération des oeuvres de bienfaisance locales, association réalisée déjà ici et là, et qui peut avoir des résultats pratiques inappréciables;

Visons à assurer la coopération de l'assistance publique et des oeuvres privées, en particulier pour la défense du public contre les professionnels de la mendicité, et surtout:

3° Favorisons selon notre pouvoir les maisons pour sans-travail, comme celles de Herdern et de St-Aubin, en attendant d'avoir dans tous nos cantons les maisons officielles où les tribunaux enverront les hommes qui répugnent au labeur régulier.

Propositions Jaques.

La Commission permanente est invitée en vue de protéger le public contre les professionnels de la mendicité:

1° A étudier les moyens d'arriver, dans nos centres importants, à une

fédération des oeuvres d'assistance et à la coopération de celles-ci avec l'assistance publique;

2° A provoquer la réalisation de ce voeu sans plus attendre, et tout particulièrement l'application plus stricte des lois de répression;

3° A faire rapport à la prochaine conférence sur le résultat de son action.

Anträge Jacques :

Um das Publikum vor dem berufsmäßigen Bettel zu schützen, wird die ständige Kommission eingeladen:

1. Die Mittel und Wege zu prüfen, um in unseren größeren Zentren zur Bildung eines Verbandes der wohlthätigen Werke und deren Zusammenwirken mit der öffentlichen Armenpflege zu gelangen;

2. die Verwirklichung dieses Wunsches möglichst zu fördern und speziell auf die strengere Handhabung der Gesetze für Bekämpfung des Bettels zu dringen;

3. der nächsten Konferenz einen Bericht über ihre Bemühungen einzubringen.

(Schluß folgt.)

Die Arbeit als erzieherischer Faktor bei den Gefallenen.

Von Friedr. Ambühl, St. Gallen.

(Fortsetzung.)

Was ist Arbeit? Arbeit ist anhaltende, mühevolle Tätigkeit zur Erhaltung der Moral. Alles andere ist Dilettantismus oder Verbrechen. Bei dieser Tätigkeit kommt es nun gar nicht darauf an, ob ich Steine klopfte am Straßenrand, oder irgend ein Gesetz zum Wohle des Staates ausarbeite. Alles, was das Individuum an seinem innern Werte hebt und stärkt, ist Arbeit. Wer diese Forderung der Arbeit mißachtet, ist nur ein Lohnsklave und seine Moral eine sehr laze; mag er daneben noch so religiös und human denkend sein, es fehlt ihm doch die Hauptsache, der Zug zur Wahrheit, der zur Voraussetzung die Anerkennung des idealen Wertes der Arbeit hat. Ich habe noch nie einen Menschen gefunden, der die Arbeit als sittliche Notwendigkeit gefühlt, hochgeachtet hätte und dabei gestrandet wäre. Wohl aber das Gegenteil in zahlreichen Fällen. In der nur direkten materiellen Auffassung vom Wert der Arbeit erblicke ich eine Gefahr für das Individuum wie für die Gesellschaft, und diese Gefahr wächst, je mehr diese Anschauung dogmatisiert und ihre Träger organisiert werden. Wer die Arbeit nur als Broterwerb geltend macht, ist doch sicher ein Lohnsklave. Alle Sklaven aber haben zu jeder Zeit ihre Ketten zu sprengen versucht. Sollte es der moderne Lohnsklave etwa nicht auch tun? Wehe der Gesellschaft, über der sich dieses Gewitter entladen sollte. Eben darin liegt die Gefahr dieser einseitigen Wertung der Arbeit, daß ihre Träger mit der Zeit auch diese leugnen und ihr den Rücken kehren. Wo die Arbeit nicht adelt und als Naturnotwendigkeit ganz erfaßt wird, steht sie auf so schwachen Füßen, daß jedes Unlustgefühl hinreicht, sie zu bodigen.

Wenn wir bei Beurteilung der Insassen der Straf- und Armenhäuser, Arbeiter-Kolonien und Asylen auf den Grund gehen, finden wir beinahe immer als Hauptursache ihrer Verirrung ein starkes Arbeitsunlustgefühl, aus dem dann nach und nach die psychische Unfähigkeit zu anhaltender, mühevoller Arbeit herausgewachsen ist. Als notwendige Folge ergibt sich: Vagabundität und Verbrechen. Ich behaupte nun, daß gerade der Mangel an Erkenntnis von dem